

LA FONDATION DU PATRIMOINE

Créée par la loi du 2 juillet 1996 et reconnue d'utilité publique par décret du 18 avril 1997, la Fondation du Patrimoine a reçu pour mission de sauvegarder et de mettre en valeur le patrimoine local, édifié au cours des siècles et témoignant de l'art de vivre et de l'architecture d'une région (maisons, fermes, lavoirs, fontaines, églises, chapelles, pigeonniers, moulins, ponts...).

La Fondation du Patrimoine mobilise ainsi toutes les énergies, tant collectives (associations, collectivités territoriales, entreprises) qu'individuelles, autour de programmes concertés de restauration et de valorisation de patrimoine bâti, mobilier et naturel, en apportant un soutien tout particulier aux projets créateurs d'emplois qui favorisent la transmission du savoir-faire.

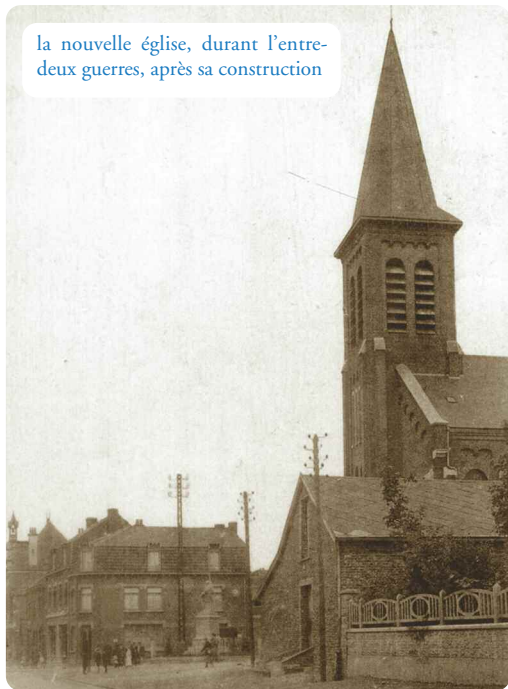
MOYENS D'ACTION

Pour son action, la Fondation du Patrimoine dispose d'instruments très incitatifs.

Le label favorise la restauration de bâtiments appartenant à des propriétés privées. Il peut permettre à ses bénéficiaires d'obtenir des avantages fiscaux.

La souscription permet de mobiliser le mécénat populaire en faveur de projets de sauvegarde du patrimoine public ou associatif.

la nouvelle église, durant l'entre-deux guerres, après sa construction



RENSEIGNEMENTS

FONDATION DU PATRIMOINE

Délégation Nord/Pas-de-Calais
40, rue Eugène-Jacquet
59 708 MARCQ-EN-BAROEUL Cedex
Tél. : 03 20 99 45 10
Fax : 03 20 99 47 61
pasdecalais@fondation-patrimoine.org

HÔTEL DE VILLE

Place Pasteur
62160 GRENAY
Tél. : 03 21 72 66 88
Fax : 03 21 72 66 89
mél : secretariat.maire@grenay.fr

Remplissez le bon de souscription
ou rendez-vous sur le site internet de
la Fondation du Patrimoine pour faire
un don en ligne sécurisé à l'adresse suivante :
www.nord-pas-de-calais.fondation-patrimoine.org

FONDATION



DU PATRIMOINE



GRENAY



BASSIN
MINIER
NORD - PAS DE CALAIS
PATRIMOINE MONDIAL

l'église
Notre-Dame
du Mont-Carmel



FONDATION



DU PATRIMOINE

VITRAUX

de l'église de GRENAY

SOUSCRIPTION PUBLIQUE

pour rénover les vitraux

HISTORIQUE

Avant 1914, Grenay possédait une église devenue trop petite pour accueillir le nombre croissant de fidèles attirés dans la région par l'essor de l'industrie minière. La destruction de l'édifice au cours de la Première Guerre mondiale a été l'occasion pour la commune de se doter d'un lieu de culte plus vaste. Son bâtisseur l'architecte Maurice Duhem a conçu un ensemble associant des structures internes de style néo-gothique à une enveloppe extérieure d'aspect néo-roman.

Plusieurs entreprises ont été contactées en 1924 pour les travaux de vitrerie. L'inauguration de l'église a eu lieu le 1^{er} mars 1925. Ce jour-là, en présence de l'abbé Joseph Maës, fondateur et curé de la paroisse, tous les vitraux étaient posés.



la nouvelle église comportant 18 vitraux

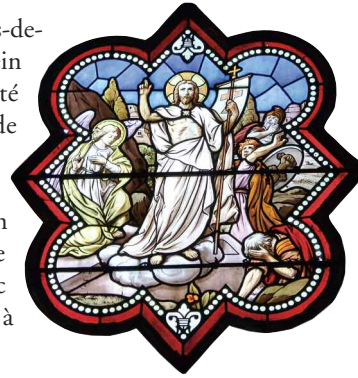
L'intérêt de ces œuvres était avant tout d'ordre iconographique. Les sept baies du cœur étaient une leçon de catéchisme rappelant aux fidèles les principaux épisodes de la vie du Christ et de la Vierge ainsi que des saints vénérés dans la paroisse. Le mur sud de la nef était une prédication sur l'Eucharistie. On y trouvait représentée la Cène accompagnée de ses préfigurations dans l'Ancien et le Nouveau Testament. Les sentiments patriotiques s'exprimaient au mur nord de la nef avec l'évocation des figures glorieuses de l'histoire religieuse de France. Le vitrail du souvenir qui leur était associé porte un titre très évocateur d'une spiritualité où se mêlent étroitement piété sentimentale et ardeur patriotique : "la Vierge avec l'Enfant Jésus se penche pour admirer les poilus".

Baie 0 : *Mystères douloureux* ; baie 1 : *Mystères joyeux* ; baie 2 : *Mystères glorieux* ; baie 3 : *Histoire de saint Pierre* ; baie 4 : *Histoire de saint Paul* ; baie 5 : *Histoire de saint Jean-Baptiste* ; baie 6 : *Histoire de saint Jean* ; baie 7 : *Notre-Dame du Mont-Carmel* ; baie 9 : *vitrail du souvenir* ; baie 11 : *Jeanne d'Arc au sacre du roi à Reims* ; baie 13 : *Départ de saint Louis pour la croisade* ; baie 15 : *Sacre de Charlemagne* ; baie 17 : *Baptême de Clovis* ; baie 8 : *Vierge Noire* ; baie 10 : *Cène* ; baie 12 : *Multipliation des pains* ; baie 14 : *La Manne* ; baie 16 : *Pâque juive* ; baie 18 : *Sacrifice de Melchisédech*.

Sources et bibliographie : AD P.-de-C., sous-série 2 O 25 06 ; série R. Grenay, bénédiction de l'église par Monseigneur l'Evêque, dans *Semaine religieuse*, 5 mars 1925.

PROJET

Grenay dans le Pas-de-Calais est située au sein de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin. Ville d'environ 6 800 habitants au cœur du Bassin minier, elle est fière de son passé minier avec ses trois cités inscrites à l'UNESCO.



Avec deux églises sur son territoire dont l'église Saint-Louis inscrite à l'inventaire du Patrimoine, la commune a le projet de **rénover à l'identique l'ensemble des vitraux** de l'église Notre-Dame du Mont-Carmel. Une protection grillagée est également prévue pour chacun d'eux.

A ce jour, les services techniques ont carrelé la nef en reprenant à l'identique les marbres de l'allée centrale.

A l'extérieur, les rejointoiements ont été entrepris sur le pourtour ainsi que sur l'ensemble de la façade ouest.



l'orgue de l'église remis en état en février 2014

BON DE SOUSCRIPTION

Oui, je fais un don pour aider à la restauration de l'église de Notre-Dame du Mont-Carmel de Grenay (62160).

Merci de libeller votre chèque à l'ordre de « **Fondation du Patrimoine - Eglise du Mont Carmel de Grenay** ».

J'accepte que mon don soit affecté à un autre projet de sauvegarde du patrimoine de Grenay au cas où celui-ci n'aboutirait pas.

Mon don est de _____ euros et je bénéficie d'une économie d'impôt.

Je souhaite bénéficier d'une réduction d'impôt au titre :

de l'impôt sur le revenu, de l'impôt sur la fortune ou de l'impôt sur les sociétés.

Nom * :

Adresse :

Société ** :

Adresse :

Tél. :

* **Pour les particuliers** : votre don ouvre droit à une réduction :

- de l'impôt sur le revenu à hauteur de 66% du don et dans la limite de 20% du revenu imposable.

Exemple : un don de 100€ = 66€ d'économie d'impôt.

- ou de l'impôt sur la fortune à hauteur de 75% du don dans la limite de 50 000€ (cette limite est atteinte lorsque le don est de 66 000€).

Exemple : un don de 100€ = 75€ d'économie d'impôt.

** **Pour les entreprises** : réduction d'impôt de 60% du don dans la limite de 5 pour mille du chiffre d'affaires.

Exemple : un don de 500€ = 300€ d'économie d'impôt.

Coupon-réponse à envoyer à :

Fondation du Patrimoine Nord/Pas-de-Calais

40, rue Eugène-Jacquet

59 708 MARCQ-EN-BAROEUL Cedex

Les informations recueillies sont nécessaires à la gestion de votre don. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au service administratif de la **Fondation du Patrimoine**. Seul le maître d'ouvrage de la restauration que vous avez décidé de soutenir sera également destinataire : toutefois, **si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, veuillez cocher la case ci-contre**

En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la délégation régionale dont vous dépendez. La Fondation du Patrimoine s'engage à affecter l'ensemble des dons à un projet de sauvegarde du patrimoine sur la commune de Grenay pour le cas où le projet de restauration de la dite souscription n'aboutirait pas. La Fondation du Patrimoine s'engage à reverser au maître d'ouvrage les sommes ainsi recueillies nettes de frais de gestion évaluées forfaitairement à 5% du montant des dons reçus en paiement de l'impôt sur la fortune et à 3% du montant des autres dons.